



COSMED

Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Evaluation de la sécurité // bougies parfumées // Algérie // Télétravail // e-commerce Chine // Rencontres Internationales.

Rencontre au sommet entre l'ANSM et les évaluateurs de la sécurité



Selon les lignes directrices de l'annexe 1 du règlement (CE) N° 1223/2009 sur le rapport de sécurité des produits cosmétiques, la conclusion de ce rapport doit indiquer clairement que le produit est sûr pour la santé humaine et ce dans les conditions d'utilisation raisonnablement prévisibles, et pour la population cible (enfants, nourrissons, femmes enceintes...).

Cependant, l'ANSM, dans son bilan des inspections 2016, relève des rapports de sécurité avec conclusion

positive malgré la présence de réserves non levées. Or, ce dernier point ne devrait pas permettre, selon l'ANSM, une mise sur le marché du produit cosmétique.

Cette pratique inquiète les autorités de santé qui ont annoncé, lors de la dernière réunion du groupe de travail de l'ANSM du 3 mai 2017, vouloir réunir les acteurs concernés de manière à échanger sur le contenu du rapport de sécurité. Cosmed y participera en tant que représentant des TPE, PME et ETI de la filière. **La première réunion se tiendra le 29 juin 2017.** Pour vous inscrire, [cliquez ici](#).

[// Plus d'infos](#)

NB : l'évaluateur de sécurité dispose d'un nouvel outil pour exercer son travail d'expertise : **l'Exposition de la population française aux produits cosmétiques**. Cette étude, réalisée par le LERCCo auprès de 22 000 consommateurs, passe au crible le mode d'utilisation réel de 140 catégories de produits cosmétiques.

[// Plus d'infos](#)



Parfums d'ambiance : dernier acte du gouvernement Cazeneuve

La publication le 10 mai 2017 du Décret n° 2017-946 relatif à l'étiquetage des désodorisants combustibles (bougies parfumées, encens, ...), rend **obligatoire l'apposition des précautions d'emploi relatifs à la ventilation de la pièce et au fait de ne pas inhaler la fumée**. Ainsi, à compter du 1er janvier 2019, les fabricants, importateurs et distributeurs de produits désodorisants combustibles, devront obligatoirement mentionner sur les emballages de ces produits, de manière visible et lisible :

- Les 2 mentions « Ventiler la pièce après utilisation » et « Éviter d'inhaler directement la fumée » ;
- Ou les symboles prévus par la norme NF EN 16740



et



[// Plus d'infos.](#)



Export Algérie : le compte à rebours est lancé

Suite à la volonté du gouvernement algérien de réduire de 30% le volume des importations en 2017 afin de soutenir le développement des PME locales et de limiter les dépenses en devises, **le Ministère du Commerce a finalement instauré des licences d'importation pour les produits cosmétiques** (à l'exception des matières premières). Les dossiers devront être impérativement transmis au Ministère entre le 31 mai et le 14 juin 2017. Sans déclaration à cette date, les entreprises de la filière exportant en Algérie prennent le risque de voir leurs produits bloqués en douanes.

[// Plus d'infos](#)



Télétravail : quelles opportunités pour les PME ?

En France le télétravail fait de plus en plus parler de lui : on estime que 16.7% des français télétravaillent plus d'une journée par semaine, la majorité (64 %) le faisant de chez eux, et 21 % dans des bureaux mis à disposition par leur entreprise (source Kronos). Ce sujet suscite une très forte adhésion des salariés, 90% des télétravailleurs étant satisfaits ou très satisfaits de leur expérience (source LBMG), et se justifie d'autant plus par le développement des outils numériques et l'émergence de nouveaux modes d'organisation du travail. Actuellement la législation ne prévoit rien concernant la mise en place du télétravail dans les entreprises. La CPME et les partenaires sociaux ont établi un rapport conjoint sur le télétravail ayant pour vocation de nourrir les réflexions du gouvernement. Cosmed est régulièrement sollicité par la CPME sur des sujets sociaux, si vous souhaitez recevoir ces informations, ou qu'elles soient transmises à une personne de votre entreprise en charge du social, merci d'envoyer un e-mail à Olivia MILESI - o.milesi@cosmed.fr.

[// Rapport de la CPME](#)



Nouvelle solution d'e-commerce pour exporter sur le marché chinois

Business France invite les entreprises de la filière cosmétique qui exportent en Chine à participer à un webinar le 13 juin 2017 à 9h30, présentant une nouvelle plateforme d'e-commerce avec la Chine, développée avec ses partenaires LA POSTE et HENGCHENG EVERBEAUTY CO LTD. Gratuit et d'une durée de 45 minutes, ce webinar se terminera par une série de questions-réponses en direct avec les intervenants. Cosmed est partenaire de Business France.

[// Plus d'infos](#)



Rencontres Internationales : la référence de l'actualité réglementaire internationale par Cosmed et Business France

Le 9 juin 2017 à Paris, les Rencontres Internationales seront consacrées aux allégations des produits cosmétiques à travers le monde : Chine, Corée, Japon, ASEAN, Russie, États-Unis, Canada, Australie, Afrique du Sud et Moyen-Orient. Des tables rondes permettront également aux participants d'échanger entre industriels sur l'utilisation dans le monde des allégations "anti-âge", "amincissant", ou "naturels et bio"...

[// Plus d'infos](#)

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr/>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2017 COSMED TOUS DROITS RESERVES

